

MOTOCROSS

REGLEMENT PARTICULIER 2026 COUPES DE FRANCE MX NATIONAUX



MOTO-CLUB: MX Chauvinois
E-MAIL: mx.chauvinois@gmail.com
TÉLÉPHONE: 06 86 14 50 15
ORGANISATEUR TECHNIQUE: MX Chauvinois

N° D'ÉPREUVE FFM: 695
DATE: 05/07/2026
LIEU: Chauvigny

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	Damien GOURMAUD	Licence :	011917
Délégué FFM	Patrick MALRIC	Licence :	016304
Membre du Jury	Patrice GIRAULT	Licence :	159996
Membre du Jury	David ARLOT	Licence :	334400
Commissaire technique responsable	Régis GUE	Licence :	478431
Responsable du chronométrage	Ludovic LACLAUTRE	Licence :	353402

ARTICLE 3 | DÉTAIL DES CATÉGORIES

Seules la (les) catégorie(s) dont la case est cochée est (sont) prévue(s) sur l'épreuve.



MOTOCROSS NATIONAL 125

MOTOCROSS NATIONAL 250

MOTOCROSS NATIONAL 450

DÉLÉGUÉ FFM	Marc GUEDON - Licence	Patrick MALRIC - Licence	L. QUINCE-LEGER (016304)
AGE MINIMUM	18 ANS (dans l'année)	13 ANS (en 125) / 15 ANS (en 250)	15 ANS
LICENCES	PILOTES TITULAIRES D'UNE LICENCE DÉLIVRÉE PAR LA FFM: INTER / LUE / NJ / NGO		
CYLINDRÉES	125 CC 2T	CLASSE 2 ET 250 CC 2T	CLASSES 3 ET 4
PLAQUES ET NUMÉROS	125	CLASSE 2 250 250 CC 2T 250	450

ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Contrôle administratif :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM ;
- son CASM.

Contrôle technique :

Dans le cadre des vérifications techniques, chaque participant devra présenter :

- sa (ses) machine(s) ;
- son équipement **obligatoire** : casque homologué aux normes FIM, vêtement de protection, pantalon, gants, bottes de cuir, protection dorsale et pectorale.

Les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ... **Isabelle Dumas Ream**

Nombre de secouristes **18**

Hôpital le plus proche **CHU Poitiers**

Nombre d'ambulance(s) **3**

Temps de trajet (en min) **20 min**

ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE

Accès :

Nom du site **Circuit Jacky Grenier**

Adresse **Les sablières**

Caractéristiques :

Longueur du circuit **1500m**

Largeur minimum de la piste **7m**

Largeur de la grille **30m**

Longueur de la ligne droite de départ **75m**

Nombre d'OCP* **25**

*Officiels Commissaires de Piste

CAPACITÉ MOTO :

Pendant les essais : **45.**

En manche : **45.**



- **Rappel** : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB

DATE: **Le 20/03/26**

VISA DE LA LIGUE

DATE: **01/04/26**



Secretariat
LIMOGES

VISA DE LA FFM

DATE: **13/04/2026**
NUMÉRO: **26/0396**



74 Avenue Parmentier
75011 PARIS
01 49 23 77 00
ffm@ffmoto.org
ffmoto.org

ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM ;
- son CASM pour les licenciés à l'année (ou Guidon d'Or/Argent/Bronze selon l'âge requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Dans le cadre des vérifications techniques, chaque participant devra présenter :

- sa(ses) machine(s) ;
- son équipement : **obligatoires** : casque homologué aux normes FIM, vêtement de protection, pantalon, gants, bottes de cuir, **fortement recommandés** : protection dorsale et pectorale.

Les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ... **Isabelle Dumas Ream**

Nombre de secouristes **18**

Hôpital le plus proche **CHU Poitiers**

Nombre d'ambulance(s) **3**

Temps de trajet (en min) **20 min**

ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE

Accès :

Nom du site **Circuit Jacky Grenier**

Adresse **Les Sablière**

Caractéristiques :

Longueur du circuit **1500m**

Largeur minimum de la piste **7m**

Largeur de la grille **30m**

Longueur de la ligne droite de départ **75**

Nombre d'OCP* **25**

*Officiels Commissaires de Piste

CAPACITÉ MOTO :

Pendant les essais : **45.**

En manche : **45.**

CAPACITÉ QUAD OU SIDECAR :

Pendant les essais : **30.**

En manche : **30.**



- **Rappel** : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB

DATE: **27/03/26**

VISA DE LA LIGUE

DATE:

01/04/26



Secretariat
LIMOGES

VISA DE LA FFM

DATE: **13/04/2026**

NUMÉRO: **26/0396**



74 Avenue Parmentier
 75011 PARIS
 01 49 23 77 00
 ffm@ffmoto.org
 ffmoto.org

Moto-club : CHAUVINOIS

Date : 05/07/2026 📅 **Lieu :** CHAUVIGNY

Contrôle administratif : Samedi 15h00 à 20h00 et Dimanche 7h00 à 8h45

Contrôle technique : Samedi 15h00 à 20h00 et Dimanche 7h00 à 8h00









HEURE DÉBUT	SÉANCE	CHAMPIONNAT	CATÉGORIE	GROUPE	DURÉE	TOUR
16:00	Samedi	Visite du Circuit	--	+
07:50	Dimanche	Briefing des Commissaires	--	+
08:10	Essais Libres	Chpt Poitou-Charentes	250/450cc	Série 1	10 mn	+
08:25	Essais Libres	Chpt Poitou-Charentes	250/450cc	Série 2	10 mn	+
08:40	Essais Libres	Ligue	125cc	...	15 mn	+
08:45	...	Briefing des Pilotes CDF 250cc	--	+
09:00	Essais Libres	Chpt de France	250cc	...	20 mn	+
09:25	Essais Libres	Ligue	85cc Espoirs	...	15 mn	+
09:45	Essais chronos	Chpt Poitou-Charentes	250/450cc	Série 1	15 mn	+
10:05	Essais chronos	Chpt Poitou-Charentes	250/450cc	Série 2	15 mn	+
10:25	Essais chronos	Ligue	125cc	...	15 mn	+
10:45	Test Départ	Chpt de France	250cc	...	5 mn	+
10:55	Essais chronos	Chpt de France	250cc	...	20 mn	+
11:20	Essais chronos	Ligue	85cc Espoirs	...	15 mn	+
11:35	Manche 1	Chpt Poitou-Charentes	250/450cc	Grp B	15 mn	+ 1T
12:00	Pause déjeuner	--	+
13:30	Manche 1	Chpt Poitou-Charentes	250/450cc	Grp A	15 mn	+ 1T
13:55	1T Reconnaiss	Chpt de France	250cc	...	--	+
14:05	Manche 1	Chpt de France	250cc	...	25 mn	+ 1T
14:40	Manche 1	Ligue	125cc	...	20 mn	+ 1T
15:10	Manche 1	Ligue	85cc Espoirs	...	20 mn	+ 1T
15:40	Manche 2	Chpt Poitou-Charentes	250/450cc	Grp B	15 mn	+ 1T
16:05	1T Reconnaiss	Chpt de France	250cc	...	--	+
16:15	Manche 2	Chpt de France	250cc	...	25 mn	+ 1T
16:50	Manche 2	Chpt Poitou-Charentes	250/450cc	Grp A	15 mn	+ 1T
17:10	Pause	Remise Prix CDF 250cc	--	+
17:35	Manche 2	Ligue	125cc	...	20 mn	+ 1T
18:05	Manche 2	Ligue	85cc Espoirs	...	20 mn	+ 1T
18:35	Manche 3	Chpt Poitou-Charentes	250/450cc	Grp B	15 mn	+ 1T
19:00	Manche 3	Chpt Poitou-Charentes	250/450cc	Grp A	15 mn	+ 1T
19:30	Remise Trophée	--	+
20:30	Fin de l'épreuve	Maximum en cas de retard	--	+



Circuit Jacky Grenier
Les sablières
86300 CHAUVIGNY

Longueur: 1500 mètres

H

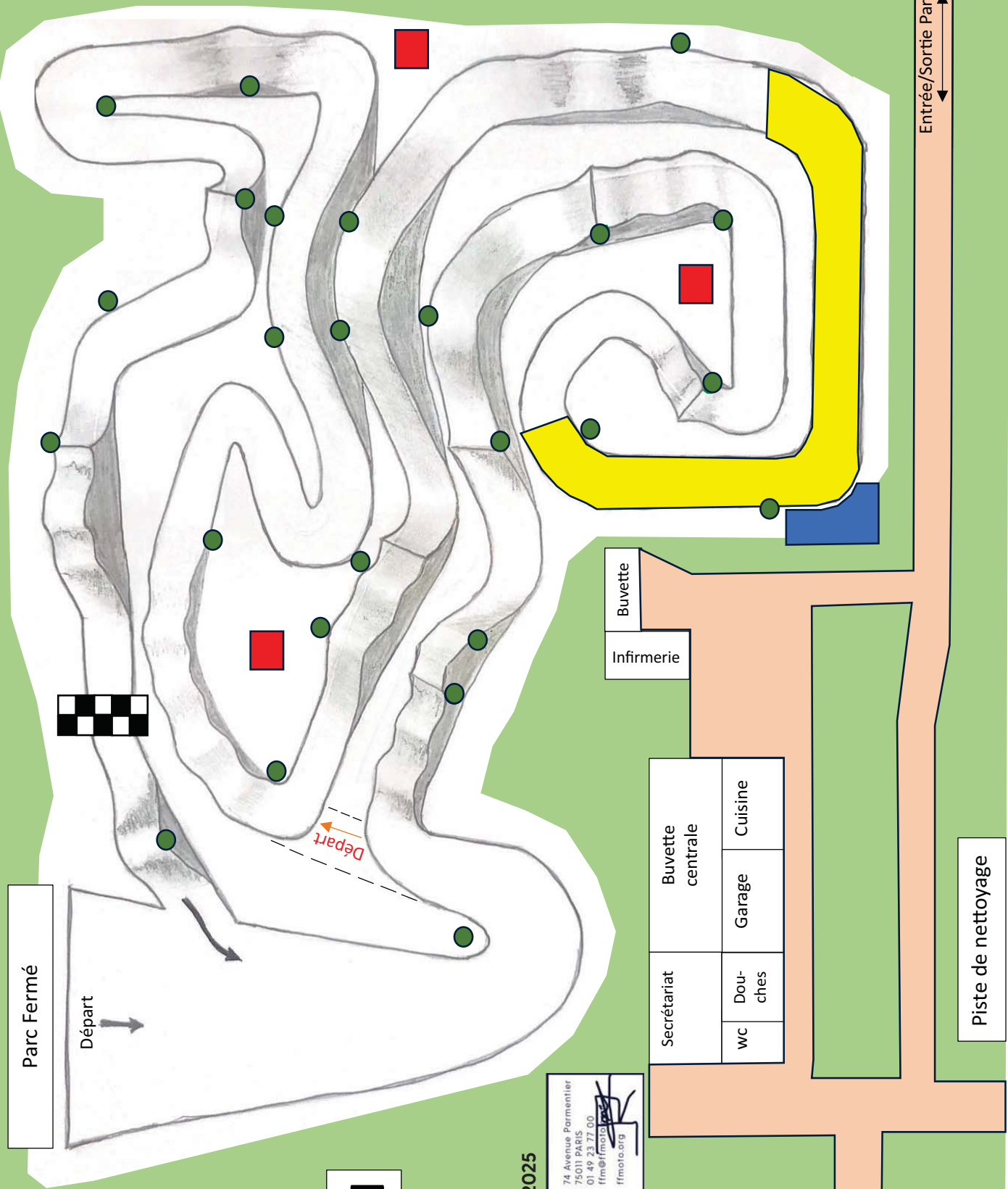
-  Zone Public
-  Poste secouristes
-  Poste Commissaires
-  Partie Sable
-  Zone Mécanique
-  1^{er} tour
-  Arrivée
-  Zone Hélicoptère

Le 13/10/2025



Chemin communal

Chemin communal



Route départementale D749

Route départementale D749

Entrée/Sortie Parking

Piste de nettoyage



Votre attestation d'assurance Responsabilité Civile pour l'organisation de manifestations de véhicules terrestres à moteur
(Articles A 331-17 et A 331-20 du Code du Sport)

La société AXA France IARD, Société d'Assurance immatriculée au RCS de Nanterre (n° 722 057 460) dont le Siège social est situé 313 terrasses de l'Arche, 92727 NANTERRE Cedex, atteste que :

MX CHAUVINOIS
8, Route d'Aslonnes - 86340 LA VILLEDIEU-DU-CLAIN

a souscrit, conformément aux dispositions des articles L321-1 et suivants, L321-4-1, L331-10 et R-331-30 du Code du sport, le contrat de responsabilité civile n° **22590027304-2026-02592** garantissant l'organisation de manifestations de véhicules terrestres à moteur **CHAMPIONNAT DE FRANCE MX2 ET CHAMPIONNAT DE LIGUE** se déroulant à **CHAUVIGNY** du **04/07/2026** au **05/07/2026**.

Cette attestation est valable du **04/07/2026** à **14h00** au **05/07/2026** à **20h30**.

Les garanties et montants sont indiqués page 2 de la présente attestation.

La présente attestation, **conforme aux exigences de l'article D321-4 du Code du sport**, qui ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat en cours d'établissement auquel elle se réfère, est délivrée sous réserve de la régularisation de celui-ci.

Fait à **Paris La Défense**, le **10 avril 2026**

Pour la société,

Mathieu GODART
Directeur Général Délégué



Les garanties sont accordées par sinistre jusqu'à concurrence de :

Garanties	Montant des garanties en euros par sinistre	Montant des franchises en euros par sinistre
Tous dommages confondus dont :	10 000 000 € (1)	Néant
- Dommages corporels	10 000 000 € (2)	Néant
- Dommages immatériels consécutifs à un <i>dommage corporel</i> garanti	10 000 000 €	Néant
- Dommages matériels	1 500 000 €	Néant
- Dommages immatériels consécutifs à un <i>dommage matériel</i> garanti	1 500 000€	Néant
- Dommages immatériels non consécutifs	50 000 €	Néant
Les risques environnementaux (article 2 des conditions générales) dont :	1.000.000 €	Néant
La responsabilité civile pour préjudice écologique et la responsabilité environnementale	100.000 €	Néant

(1) Les montants de garantie comprennent le principal, les intérêts légaux, les honoraires et frais de procès, tels que honoraires d'avocat ou d'expert, frais de témoignage ou d'enquête, frais judiciaires, ainsi que les frais de quittance et autres frais de règlement

(2) Sauf RC automobile (en parcours de liaison) : conformément à l'article R211-7 du Code des assurances : l'assurance est souscrite sans limitation de somme pour les dommages corporels sous réserve des dispositions de l'article 3- 2 des conventions spéciales.